DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR ACTIONS 80
PART C

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR ACTIONS 80, Part C
Code ISIN : FR0000936536

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales.Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : Son objectif de gestion est double :
(i) chercher à offrir, sur la durée de placement recommandé supérieure à 5 ans dans le cadre du PEA, une performance supérieure à l'indice composite : 80% MSCI EMU DNR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities + 10% €STR Capitalisé, et un portefeuille diversifié exposé pour sa plus grande part aux marchés d'actions européens tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs, et
(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).
Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence (indice composite) : 80% MSCI EMU DNR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities + 10% €STR Capitalisé. La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence seront limités. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice MSCI EMU DNR, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).
L'action du gérant vise à tirer parti de ces classes d'actifs pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée. Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères ISR et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.
1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers :
A/ S'agissant de la poche « titres vifs » (titres détenus en direct) : L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice MSCI EMU DNR, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir, en ce qui concerne la poche « titres vifs », une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière de la poche « titres vifs » du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.
B/ S'agissant de la poche « OPC » : l'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. a) OPC gérés par LBP AM : pour chaque OPC qu'elle gère, LBP AM définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ». L'approche ISR des OPC gérés par LBP AM peut être de deux sortes: une approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) et une deuxième approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) ; b) OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion : des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie ; c) OPC non labélisés : le FCP pourra également investir dans la limite de 10 % de la poche « OPC » dans des OPC non labélisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.
2. Sélection des titres : sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières. La stratégie d'investissement consiste à construire un portefeuille exposé aux marchés d'actions et aux marchés de taux. La répartition entre classes d'actifs est établie conformément à l'objectif de gestion, dans le but de rechercher une valorisation à long terme, l'exposition actions du FCP ne pouvant excéder 85 % de l'actif net ni être inférieure à 70 % de l'actif net. Les expositions actions et taux sont obtenues par des investissements en direct et/ou par le biais d'OPC et/ou par le biais d'instruments financiers dérivés tout en respectant un investissement de 75 % minimum en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA. Le processus d'investissement fait appel à différentes sources de valeur ajoutée : une composante d'allocation entre les différents marchés financiers, par zone géographique et secteurs d'activités, ainsi que la sélection des valeurs mise en œuvre au sein des différents marchés. Le FCP peut avoir recours à des fonds spécialisés sur des classes d'actifs (y compris l'immobilier et le capital-risque), des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion, ainsi qu'à des fonds d'investissement alternatifs. Les investissements sur les pays émergents sont limités à 20 % de l'actif net. Le FCP peut également investir, dans la limite de 25 % de l'actif net, dans des titres de créance (y compris instruments de titrisation) et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, taux, change, pour poursuivre son objectif de gestion.
Pour la poche « titres vifs », les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les titres tels que les actions et/ou titres de créance principalement libellés en euro ou

dans une devise d'un pays membre de l'OCDE et émis par les émetteurs publics, privés et/ou quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.
En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et OPC labélisés) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'Etats fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessous. Ces titres d'Etats (en direct) peuvent représenter 10% maximum de l'actif net du FCP.
Le FCP peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des parts ou actions d'OPC. Le FCP est éligible au PEA.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 417 €	2 467 €
	Rendement annuel moyen	-25,83%	-24,42%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 138 €	8 330 €
	Rendement annuel moyen	-18,62%	-3,59%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 320 €	11 478 €
	Rendement annuel moyen	3,20%	2,80%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	13 317 €	13 516 €
	Rendement annuel moyen	33,17%	6,21%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 27/03/2015 et 27/03/2020 pour le scénario défavorable
- 29/06/2018 et 29/06/2023 pour le scénario intermédiaire
- 29/06/2016 et 29/06/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	158 €	935 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,58%	1,62% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,4% avant déduction des coûts et de 2,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,58% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	158 €
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées,ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0000936536.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.